

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

### DELIBERATION N° 2019/08 du 29 MARS 2019

Portant sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés:0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie,  
LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTE Suzanne

A été désigné secrétaire de séance: GIRAUD David.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018  
Constatant que le compte financier présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement SF	Résultat l'exercice	RAR 2018	Soldes RAR	Affectation Résultat
INVEST	-104 258,35 €		102 520,17 €	110 297,05 € 90 084,56 €	-20 212,49 €	-21 950,67 €
FONCT	69 462,91 €		963,37 €			70 426,28 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	70 426,28 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	21 950,67 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	48 475,61 €
Total affecté au c/1068	21 950,67 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne002) en dépenses de fonctionnement	

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.  
Pour copie conforme  
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019  
Et publication du : 05/04/2019